

le MémO

N°2 - AVRIL 2015

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL stéphane artano



Comme annoncé, les 22 et 28 janvier derniers, nous relançons la communication externe de la Collectivité Territoriale. Notre ambition : **vous offrir l'essentiel de l'actualité et donner de la lisibilité à notre action.**

Acte 1 : Avec mon cabinet et mes collègues, nous avons retissé des liens, **une communication plus directe à travers ce mémo.** Vous faire part des avancées, des réalisations essentielles pour l'avenir de notre territoire. Ce fil d'Ariane nous lie.

Nous rénovons la communication, nous nous dotons d'outils modernes. Des outils plus pratiques d'utilisation nous permettant d'être plus réactifs. **Notre objectif : faciliter l'accès à l'information, répondre à vos besoins.**

Acte 2 : Lancement de la **page Facebook de la Collectivité.** Vous y trouverez des informations pratiques, des rendez-vous et des événements, et de nouvelles fonctionnalités.

Acte 3 : Renforcer les liens avec la population. Puisque la relation humaine passe avant tout par le contact direct, nous venons d'initier **les rencontres du conseil : un exercice de démocratie directe entre l'exécutif et les administrés de l'Archipel.**

Acte 4 : Le nouveau journal de la Collectivité. Tous les deux mois, nous valoriserons les **acteurs du territoire, nos agents et nos projets.** Un choix éditorial assumé, novateur, dynamique.

Acte 5 : Rénovation du site. Nous allons le rafraîchir, le rendre plus lisible avec la possibilité de télécharger le journal et l'ensemble des documents administratifs de la Collectivité.

Ces outils sont un lien avec et vers votre Collectivité, et c'est pourquoi, il vous sera possible de rentrer en contact avec nous, par mail.

La démocratie directe, d'autres en parlent, nous nous la mettons en pratique.

Un contradictoire n'est pas un ennemi ; c'est un partenaire du débat démocratique.

Je fais ce que je dis.

ACTIONS

AU MOMENT OÙ CERTAINS PARLENT D'ENCHEVETREMENT DE COMPÉTENCES, **NOUS RÉPONDONS QU'IL FAUT DÉJÀ ACCEPTER ET EXERCER SES PROPRES COMPÉTENCES.**

SUITE AUX REFUS EXPRIMÉS PAR LA MAIRIE DE SAINT-PIERRE, NOUS POURSUIVONS NOTRE MISSION DE CLARIFICATION DES COMPÉTENCES EN DEMANDANT PLUS DE RÉACTIVITÉ AUX SERVICES DE L'ÉTAT.

Depuis septembre 2013, nous avons essayé les refus répétés de la Préfecture, il aura donc fallu attendre, le 25 février 2015, trois relances de la Collectivité pour que le Préfet se décide.

Depuis nous connaissons la décision du juge administratif, elle est sans appel : la compétence transport de l'île aux marins est une compétence communale.

C'est aussi cela qui empoisonne les dossiers de l'Archipel : le refus d'exercer une mission d'utilité publique conférée par la loi et la partialité de l'Etat !

statut. Il faut simplement le lire. Nulle mission extérieure n'est utile pour cela. D'ailleurs, le rapport est quasiment écrit, les dispositions prises. Le courrier adressé par le Premier Ministre, Manuel Valls, à mon endroit est... sibyllin.

Circulez, il n'y a rien à voir !

La mission du Conseiller d'Etat, M. OLLEON, n'est qu'un écran de fumée accompagné d'une campagne de communication politique savamment orchestrée.

Une pure perte de temps.

18 mois pour mettre fin au refus de la Mairie de Saint-Pierre et à ce dialogue de sourd.

Un gâchis pour le développement économique et touristique de notre Archipel.

Ces élus parlent de rayonnement touristique, d'attractivité économique du territoire alors qu'en réalité, ils le tirent vers le bas, faisant l'inverse de ce qu'il conviendrait de faire.

Anticiper, prévoir : c'est servir noblement l'intérêt général dans le respect de la loi !

Que l'on ne nous serve pas l'argument d'une collectivité unique et du manque de clarté du

“servir noblement l'intérêt général dans le respect de la loi !”

Un 49-3 ultra-marin pour vous imposer une collectivité unique ?

Unique, sous-entend la disparition des communes de l'Archipel. Désormais, le Sénateur-Maire parle de 2 circonscriptions. Mais quelle est la différence au final ? Il n'y en a pas ! Ils veulent simplement faire disparaître Archipel Demain, qui gêne incontestablement nos adversaires.

Pour revenir sur la desserte, la Collectivité a proposé une subvention d'investissement de **50 000 €, soit 55% de son coût, et un partenariat main dans la main.** Gageons que la Mairie s'engage à travailler avec la Collectivité pour assurer la continuité du service public.

Je dis ce que je fais.

ACTIONS

MIQUELON-LANGLADE

La Collectivité Territoriale soutient la mairie de MIQUELON-LANGLADE
Un partenariat fort qui amène la Collectivité à subventionner les actions de la commune à plus de **913 000 €**

- Travaux de l'usine de pêche de la commune pour l'accueil du nouveau tunnel de surgélation dans les locaux remis à neuf.
Subvention directe à la commune : 73 000 €
- Acquisition d'un camion de ramassage et de collecteurs pour la gestion des déchets.
Subvention directe à la commune : 300 000 €
- Construction de l'abattoir de Miquelon
Subvention directe à la commune : 540 000 €
(dont 270 000 € déjà budgétés).

SÉCURISER NOS CHAUSSÉES : UNE EXIGENCE PERMANENTE

Chaque fin d'hiver laisse place aux nids de poule dans les rues d'un territoire soumis à des conditions climatiques difficiles.
Chaque année le Conseil Territorial investit environ **1,2 M€** dans le nécessaire entretien de son réseau routier de 100 kilomètres.

De 2012 à 2014, nous avons injecté 4 M€ dans la réfection de vos chaussées.

Nous saluons la démarche du Conseil Municipal qui s'est mis en ordre de marche pour demander un soutien exceptionnel pour l'entretien de ses 33 kilomètres de réseau routier à l'Etat. Le 7 avril dernier, conscient de la nécessité d'une démarche collective, la Collectivité, a proposé à l'ensemble des élus de l'Archipel d'adopter une démarche conjointe, incluant les besoins sur Miquelon-Langlade.

Notre objectif est simple : avoir un discours uni à Paris sur l'entretien du réseau routier de l'Archipel.

Il ne faut pas attendre la visite du Président de la République pour investir dans le réseau routier comme on l'a vu récemment.

Sécuriser nos chaussées est un investissement permanent.

L'EMBELLISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

Compétente en matière d'aménagements publics et propriétaire du square JOFFRE, la Collectivité Territoriale s'attache à préserver son patrimoine historique et culturel et veille en particulier au besoin de se réapproprier les lieux chers à notre Archipel.



Le Square JOFFRE, héritage de l'époque coloniale, a au cours de l'histoire perdu son identité originelle, sa valeur ornementale, en dehors de l'espace vert qu'il constitue et du monument en l'honneur de nos marins disparus. **Il est apparu naturel à la Collectivité qu'à l'approche de la date de la rétrocession des îles de Saint-Pierre et Miquelon nous lui redonnions avec une touche de modernisme, son aspect originel.**

Notre ambition consiste à doter Saint-Pierre d'un square alliant la

valorisation du patrimoine historique, identitaire et culturel joignant la satisfaction des attentes et des besoins de la population. En faire un lieu de rassemblement, une aire de quiétude et de jeux, un espace scénique et de cérémonie avec le parti pris de reconstruire un jardin dans le respect des dimensions de l'époque, charme d'un jardin à la française compris.

Coût estimé : 1 M€

Financement Collectivité Territoriale : 900 000 €